



## Denigrement d'un n+1 envers son n

Par **luc100**, le **13/09/2012 à 19:51**

Bonjour,  
Afin de se protéger de ses propres erreurs, mon N+1 (cadre supérieur) a reçu mes subalternes (employés) pour me dénigrer et demande des attestations contre moi alors que je venais de partir en congés payés. Mes collaborateurs ont refusé.  
Existe-t-il une loi contre cette manière d'agir ?  
Peut-on l'associer à un harcèlement moral ?

Par **pat76**, le **20/09/2012 à 16:33**

Bonjour  
Vous pouvez demander à vos collègues de vous faire des attestations qui préciseront l'attitude de votre N+1 à votre égard.  
Cela vous permettra d'expliquer la situation à la direction générale et préciser que vous serez en droit d'engager une procédure devant le Conseil des Prud'hommes pour harcèlement moral.